

Page de couverture pour la fiche de données de sécurité

Date d'émission le 10 mai 2017
Remplace toutes les éditions précédentes

Nom commercial: **BAYTHERM 27HK04 SHAKEII**

Utilisation: Composant polyol pour la fabrication de polyuréthannes

Fabricant: Dan-Iso A/S
Logstorvej 146 Haubro
DK-9600 Ars

Téléphone: +45 98 66 40 03

Fournisseur: Brugg Rohrsystem AG
Industriestrasse 39
CH-5314 Kleindöttingen

Téléphone: +41 (0)56 268 78 78

Fax: +41 (0)56 268 78 15

E-mail: pipesystems@brugg.com

Numéro d'urgence: Speed Dial 145
(accessible 24h/24, centre de toxicologie Suisse,
Zurich; pour les appels de la Suisse,
(Informations en allemand, français et italien)



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial : **BAYTHERM 27HK04 SHAKEII**

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Composant polyol pour la fabrication de polyuréthannes

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Dan-Iso A/S

Løgstørvej 146, Haubro

9600 Aars

Numéro d'appel d'urgence: +45 98 66 40 03 (aux heures de bureau)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement de la substance ou du mélange

Classification (1272/2008/CE):

Liquides inflammables, Catégorie 2 (H225)

Classification (2006/121/CE, 1999/45/CE):

Facilement inflammable.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage (1272/2008/CE):



Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
BAYTHERM 27HK04 SHAKEII



Version 1.0

Date de révision 03.08.2011

Date d'impression 04.08.2011

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Étiquetage (2006/121/CE, 1999/45/CE):

Étiquetage et classification conformément à la Directive CE pour les préparations dangereuses 1999/45/CE et aux modifications suivantes
F Facilement inflammable

Phrase(s) R

R11 Facilement inflammable.

Phrase(s) S

S 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Type de produit: Mélange

Mélange de polyols, contient un agent gonflant.

Composants dangereux

cyclopentane

Concentration [% en poids]: $\geq 2,5$ - < 10

No.-CAS: 287-92-3

No.-EINECS: 206-016-6

No.-Index: 601-030-00-2

Classification (1272/2008/CE): Flam. Liq. 2 H225 Aquatic Chronic 3 H412

Classification (67/548/CEE): F R11 R52 -R53

polypropylèneglycol

Concentration [% en poids]: < 5

No.-CAS: 25322-69-4

Classification (1272/2008/CE): Acute Tox. 4 Oral(e) H302

Classification (67/548/CEE): Xn R22

Classification/étiquetage conformément à la Directive 2006/121/CE Annexe VI

N,N-diméthylcyclohexylamine

Concentration [% en poids]: < 1

No.-CAS: 98-94-2

No.-EINECS: 202-715-5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
BAYTHERM 27HK04 SHAKEII



Version 1.0

Date de révision 03.08.2011

Date d'impression 04.08.2011

Classification (1272/2008/CE): Flam. Liq. 3 H226 Met. Corr. 1 H290 Acute Tox. 3 Oral(e)
H301 Acute Tox. 3 Dermique H311 Acute Tox. 3 Par inhalation H331 Skin Corr. 1B H314
Classification (67/548/CEE): R10 C R34 Xn R20/21/22

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'inhalation: Amener la personne à l'air frais, la garder au calme, faire en sorte qu'elle ne prenne pas froid; en cas de difficultés respiratoires, apporter une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver abondamment et soigneusement les parties atteintes avec de l'eau et du savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Rincer les yeux autant que possible à l'eau tiède en laissant les paupières ouvertes pendant un laps de temps assez long (au moins 10 minutes). Consulter un oculiste par la suite.

En cas d'ingestion: NE PAS faire vomir; apporter une assistance médicale.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, poudre d'extinction, en cas d'incendie important, on peut aussi utiliser un jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction non-appropriés: Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, il y a formation de monoxyde de carbone, d'oxydes d'azote et de traces d'acide cyanhydrique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les fûts et les emballages menacés sont à refroidir par de l'eau pulvérisée, car un échauffement provoque une hausse de pression, d'où un risque d'explosion ou de déflagration.

Conseils aux pompiers:

En cas de lutte contre l'incendie, port obligatoire d'un appareil respiratoire autonome et d'une combinaison de protection hermétique aux produits chimiques.
Prévoir des mesures de rétention du produit et des eaux d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans le sol, dans les eaux de surface ou la nappe phréatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
BAYTHERM 27HK04 SHAKEII



Version 1.0

Date de révision 03.08.2011

Date d'impression 04.08.2011

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Revêtir un équipement de protection (voir section 8). Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Veiller à une aération/ventilation suffisante. Eloigner les personnes non concernées.

Mesures liées à l'environnement: Empêcher le produit d'atteindre les eaux de surface et les eaux résiduelles; ne pas verser à même le sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Endiguer le liquide puis le pomper. Recouvrir les résidus à l'aide d'un matériau absorbant (liant chimique; éventuellement sable sec) et stocker dans des récipients fermés.

Référence à d'autres sections: Pour l'évacuation voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Assurer une aération suffisante, le cas échéant avec aspiration d'air, lors de la manipulation et du transvasement du produit. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Aux postes de travail ou près des parties d'installations où des aérosols et/ou des vapeurs peuvent se dégager (par ex. lors de la décompression, du dégazage des moules, du nettoyage des têtes de mélange à l'air comprimé), un système d'aspiration d'air approprié doit veiller à ce que les valeurs limites fixées par les services d'hygiène du travail ne soient pas dépassées. Le flux d'air extrait ne doit pas être au contact du personnel. L'efficacité des dispositifs doit être contrôlée à intervalles réguliers.

Des précautions doivent être prises de façon générale contre les charges électrostatiques susceptibles de se créer en fonction de l'équipement, de la manipulation et de l'emballage du produit.

Protection contre les incendies et les explosions: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Veiller à une bonne aération et à une bonne aspiration, également au niveau du sol.

Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Changer immédiatement les vêtements souillés ou mouillés.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

classe de stockage VCI (VCI = fédération allemande des industries chimiques): 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
BAYTHERM 27HK04 SHAKEII



Version 1.0

Date de révision 03.08.2011

Date d'impression 04.08.2011

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Substance	No.-CAS	Base	Type	Valeur	Valeur Limite Plafond	Remarques
cyclopentane	287-92-3	INRS (FR)	VME	600 ppm 1.720 mg/m3		Limite indicative (VL)

Mesures techniques de protection concernant la limitation de l'exposition cf. également chapitre 7 "Manipulation et stockage".

Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

Avant la manipulation du produit, tenir compte de la notice relative à la protection respiratoire de la Caisse de prévoyance. En cas d'apparition d'importantes quantités de vapeurs, masque respiratoire obligatoire. Porter un masque intégral avec filtre ABEK.

Protection des mains:

Matières appropriées sous réserve pour les gants de protection; EN374:

Caoutchouc nitrile - NBR ($\geq 0,35$ mm)

Temps de pénétration non contrôlé, à éliminer immédiatement après contamination.

Protection des yeux:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures de protection à prendre pour la manipulation d'articles moulés en PUR fraîchement fabriqués: cf. chapitre 16

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	liquide	
Couleur:	havane	
Odeur:	type amine	
Seuil olfactif:	non déterminé	
pH: env.	9,8	calculé
Point d'écoulement:	env. -23 °C	calculé
Point/intervalle d'ébullition:	env. 88 °C à 1.013 hPa	calculé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
BAYTHERM 27HK04 SHAKEII



Version 1.0

Date de révision 03.08.2011

Date d'impression 04.08.2011

Point d'éclair:	< -17 °C	DIN EN ISO13736
Taux d'évaporation:	non déterminé	
inflammabilité (solide, gaz):	non applicable	
Indice de combustion:	non applicable	

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

cyclopentane	/ inférieure: 1,1 % (v)	
N,N-diméthylcyclohexylamine	supérieure: 19,0 % (v) / inférieure: 3,6 % (v)	
Pression de vapeur:	env. 102 hPa à 20 °C	calculé
	env. 320 hPa à 50 °C	calculé
	env. 378 hPa à 55 °C	calculé
Densité de vapeur:	non déterminé	
Densité:	1,06 g/cm ³ à 20 °C	
Miscibilité à l'eau:	partiellement miscible à 15 °C	
Tension superficielle:	non déterminé	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	non déterminé	
Température d'autoinflammabilité:	non applicable	
Température d'inflammation:	env. 340 °C	calculé
Température de décomposition:	non déterminé	
Viscosité, dynamique:	600 - 800 mPa.s à 22 °C	
propriétés explosives:	non déterminé	
Classe d'explosibilité de poussière:	non applicable	

propriétés comburantes: Le traitement peut donner lieu à la formation de produits volatils inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Autres informations: Les valeurs indiquées ne correspondent pas dans tous les cas à la spécification du produit. Les données de spécification figurent dans la notice technique.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique: Pas de décomposition thermique en cas de stockage et de manipulation corrects.

Possibilité de réactions dangereuses: Pas de réaction dangereuse dans des conditions normales d'utilisation.

Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
BAYTHERM 27HK04 SHAKEII



Version 1.0

Date de révision 03.08.2011

Date d'impression 04.08.2011

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Examens toxicologiques sur le produit ne sont pas disponibles.

À des fins d'évaluation des risques, données relatives aux composants polyol:

Toxicité aiguë DL50 par voie orale, essai sur le rat: >2000 mg/kg

Il n'y a pas lieu de s'attendre à un effet irritant sur la peau.

Faible effet irritant possible sur l'oeil.

Veuillez trouver ci-dessous les données toxicologiques dont nous disposons concernant les composants (composants dangereux).

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë, par voie orale:

cyclopentane

DL50 rat: 11.400 mg/kg

polypropylèneglycol

DL50 rat: > 500 - < 2.000 mg/kg

N,N-diméthylcyclohexylamine

DL50 rat: 200 - 450 mg/kg

Toxicité aiguë: par voie cutanée:

N,N-diméthylcyclohexylamine

DL50 rat: > 400 mg/kg

OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë, par inhalation:

cyclopentane

CL50 souris: 110 mg/l, 2 h

N,N-diméthylcyclohexylamine

CL50 rat: 4,45 mg/l, 4 h

Action irritante primaire sur la peau:

polypropylèneglycol

lapin

Résultat: non irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

N,N-diméthylcyclohexylamine

lapin

Résultat: Corrosif

Action irritante primaire sur les muqueuses:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
BAYTHERM 27HK04 SHAKEII



Version 1.0

Date de révision 03.08.2011

Date d'impression 04.08.2011

polypropylèneglycol
lapin
Résultat: légèrement irritant
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

N,N-diméthylcyclohexylamine
lapin
Résultat: fortement irritant
Etant donné que ce produit est déjà classé comme "corrosif", le risque de lésions oculaires graves est considéré comme implicite.

Sensibilisation:

polypropylèneglycol
Sensibilisation cutanée (essai du ganglion lymphatique local (LLNA)): souris
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 429

N,N-diméthylcyclohexylamine
Sensibilisation cutanée:
Résultat: Aucune sensibilisation constatée sur le cobaye

Génotoxicité in vitro:

polypropylèneglycol
Type de test: Test sur Salmonella/microsomes (test d'Ames)
Résultat: Aucun effet mutagène observé.
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

N,N-diméthylcyclohexylamine
Type de test: Test sur Salmonella/microsomes (test d'Ames)
Résultat: Aucun effet mutagène observé.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible pour le produit.

Empêcher le produit d'atteindre les eaux de surface et les eaux résiduelles; ne pas verser à même le sol.

Vous trouverez ci-après les données écotoxicologiques dont nous disposons en ce qui concerne les composants.

Toxicity

Toxicité aiguë pour les poissons:

cyclopentane
NOEC > 100 mg/l
Espèce: Oncorhynchus kisutch
Durée d'exposition: 24 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
BAYTHERM 27HK04 SHAKEII



Version 1.0

Date de révision 03.08.2011

Date d'impression 04.08.2011

polypropylèneglycol
CL50 > 100 mg/l
Espèce: Poecilia reticulata (Guppie)
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 203

N,N-diméthylcyclohexylamine
CL50 22 - 46 mg/l
Espèce: Leuciscus idus(Ide)
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité aiguë sur les daphnies:

cyclopentane
CE50 10,5 mg/l
Espèce: Daphnia magna
Durée d'exposition: 48 h

polypropylèneglycol
CE50 > 100 mg/l
Espèce: Daphnia magna
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

N,N-diméthylcyclohexylamine
CE50 75 mg/l
Espèce: Daphnia magna
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité aiguë sur les algues:

cyclopentane
CE50 116 mg/l
Espèce: Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)
Durée d'exposition: 3 h

polypropylèneglycol
CE0 >= 100 mg/l
Espèce: Desmodesmus subspicatus (algue verte)
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

N,N-diméthylcyclohexylamine
CE50 > 2 mg/l
Espèce: scenedesmus subspicatus
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité aiguë sur les bactéries:

polypropylèneglycol
CE50 > 1.000 mg/l
Espèce: boue activée
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
BAYTHERM 27HK04 SHAKEII



Version 1.0

Date de révision 03.08.2011

Date d'impression 04.08.2011

N,N-diméthylcyclohexylamine
CE50 206 mg/l
Espèce: Pseudomonas putida
Durée d'exposition: 17 h

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

cyclopentane
Biodégradation: 0 %, 4 jr, c'est-à-dire non biodégradable
Méthode: Test spirométrique

polypropylèneglycol
Biodégradation: > 60 %, 28 jr, c'est-à-dire facilement dégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 F

N,N-diméthylcyclohexylamine
Biodégradation: 90 - 100 %, 18 jr, c'est-à-dire facilement dégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

L'élimination doit se faire en respectant tous les décrets, tous les statuts et toutes les lois en vigueur aux niveaux local, national et international.

Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).

Méthodes de traitement des déchets

Après vidage complet (absence d'écoulement ou d'égouttage, nettoyage à la truelle) les emballages vides peuvent être proposés au recyclage, selon la spécification en vigueur pour les emballages, aux postes de réception des systèmes de reprise de l'industrie chimique. Le recyclage doit respecter la législation nationale et les réglementations concernant la protection de l'environnement.

Aucune disposition sur les eaux usées.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

UN Numéro	: 1146
Description des marchandises	: CYCLOPENTANE EN SOLUTION
Groupe d'emballage	: II
Numéro d'identification du danger	: 33

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
BAYTHERM 27HK04 SHAKEII

Version 1.0

Date de révision 03.08.2011

Date d'impression 04.08.2011

Etiquette de risque : 3
Dangereux pour l'environnement : non

ADN

UN Numéro : 1146
Description des marchandises : CYCLOPENTANE EN SOLUTION
Groupe d'emballage : II
Numéro d'identification du danger : 33
Etiquette de risque : 3
Dangereux pour l'environnement : non

Ces données de classification ne s'appliquent pas au transport par navire-citerne. Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être demandées au fabricant.

IATA

UN Numéro : 1146
Description des marchandises : CYCLOPENTANE SOLUTION
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Etiquette de risque : 3
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353

IMDG

UN Numéro : 1146
Description des marchandises : CYCLOPENTANE SOLUTION
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes IMDG : 3
Polluant marin : non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Inflammable. Craint l'humidité.
Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
BAYTHERM 27HK04 SHAKEII



Version 1.0

Date de révision 03.08.2011

Date d'impression 04.08.2011

Substance soumise à la directive européenne 96/82/CE (directive Seveso II):
Annex I n° 7b

Tous les règlements nationaux sur la manipulation des substances dangereuses doivent être respectés.

Arrêté du 11 juillet 1977, fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale: non concerné
Articles L 461-1 à L 461-7 du Code de la Sécurité Sociale: déclaration obligatoire d'emploi à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'Inspection du Travail: 84
Code de l'environnement: N° de la nomenclature des Installations Classées susceptible(s) d'être pris en compte: 1430-B, 1432, 1433

16. AUTRES DONNÉES

Texte intégral des avertissements de dangers (H) mentionnés aux chapitres 2 et 3 de la classification CLP (1272/2008/CE).

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des phrases R mentionnées aux chapitres 2 et 3 de la classification UE (67/548/CEE, 1999/45/CE).

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mesures de protection à prendre pour la manipulation d'articles moulés en PUR fraîchement fabriqués:

Les surfaces sans revêtement des articles moulés en polyuréthane fabriqués à partir de cette matière première peuvent encore présenter - suivant les paramètres de mise en oeuvre pendant la fabrication - des traces de certaines substances (par ex. produits de base ou dérivés, catalyseurs ou agents de démoulage) aux propriétés dangereuses. Tout contact cutané avec ces traces de substances doit absolument être évité. Lors du démoulage et de la manipulation des articles moulés fraîchement fabriqués, il faut donc obligatoirement porter au moins des gants de protection textiles avec un revêtement extérieur en caoutchouc nitrile, PVC ou PUR, de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
BAYTHERM 27HK04 SHAKEII



Version 1.0

Date de révision 03.08.2011

Date d'impression 04.08.2011

préférence au niveau de la paume et des doigts. Ces gants de protection doivent être changés tous les jours. Il est en outre recommandé de porter les vêtements de protection usuels pour la manipulation des articles moulés en PUR fraîchement fabriqués.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Page de couverture pour la fiche de données de sécurité

Date d'émission le 10 mai 2017
Remplace toutes les éditions précédentes

Nom commercial: **DESMODUR 44 V 20 L**

Utilisation: Composant Di-/Poly-Isocyanat entrant
pour la fabrication du polyuréthane

Fabricant: Dan-Iso A/S
Logstorvej 146 Haubro
DK-9600 Ars

Téléphone: +45 98 66 40 03

Fournisseur: Brugg Rohrsystem AG
Industriestrasse 39
CH-5314 Kleindöttingen

Téléphone: +41 (0)56 268 78 78

Fax: +41 (0)56 268 78 15

E-mail: pipesystems@brugg.com

Numéro d'urgence: Speed Dial 145



(accessible 24h/24, centre de toxicologie Suisse,
Zurich; pour les appels de la Suisse,
(Informations en allemand, français et italien)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial : **DESMODUR 44 V 20 L**

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations Déconseillées

Utilisation : Composant di / poly-isocyanate pour la fabrication de
Polyuréthannes

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Dan-Iso A/S
Løgstørvej 146, Haubro
9600 Aars
Numéro d'appel d'urgence: +45 98 66 40 03 (aux heures de bureau)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement de la substance ou du mélange

Classification (1272/2008/CE):

- II Toxicité aiguë, Par inhalation, Catégorie 4 (H332)
- II Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)
- II Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- II Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 (H334)
- II Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)
- II Cancérogénicité, Catégorie 2 (H351)
- II Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (H335)
- II Toxicité spécifique de l'organe-cible (exposition répétée), Catégorie 2 (H373)

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE):

- II Nocif par inhalation.
- II Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- II Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- II Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
- II Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
N° d'identification: 9016-87-9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
DESMODUR 44 V 20 L



Version 2.2

Date de révision 01.12.2010

Date d'impression 14.11.2011

Étiquetage (1272/2008/CE):



II Danger

II Mentions de danger:

- II** H315 Provoque une irritation cutanée.
- II** H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- II** H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- II** H332 Nocif par inhalation.
- II** H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- II** H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- II** H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- II** H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

II Conseils de prudence:

- II** P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
- II** P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
- II** P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- II** P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- II** P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- II** P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Étiquetage (67/548/CEE, 1999/45/CE):

Étiquetage conforme à l'annexe I de la directive 67/548/CEE et ses modifications et amendements:
II Xn Nocif

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Phrase(s) R

- II** R20 Nocif par inhalation.
- II** R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- II** R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- II** R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
- II** R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Phrase(s) S

- II** S23 Ne pas respirer les vapeurs.
- II** S24 Éviter le contact avec la peau.
- II** S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- II** S37 Porter des gants appropriés.
- II** S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
DESMODUR 44 V 20 L



Version 2.2

Date de révision 01.12.2010

Date d'impression 14.11.2011

possible lui montrer l'étiquette).
II S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Autres dangers

Les personnes présentant une hypersensibilité des voies respiratoires (asthma, bronchite chronique par exemple) ne doivent pas manipuler le produit. Les symptômes touchant les voies respiratoires peuvent encore apparaître quelques heures après une surexposition. Les poussières, vapeurs et aérosols constituent le principal risque pour les voies respiratoires.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Type de produit: Substance

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Composants dangereux

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Concentration [% en poids]: ≤ 100

No.-CAS: 9016-87-9

Classification (1272/2008/CE): Acute Tox. 4 Par inhalation H332 Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2

H319 Sens. Resp. 1 H334 Skin Sens. 1 H317 Canc. 2 H351 STOT SE 3 H335 STOT RE 2

Par inhalation H373

Classification (67/548/CEE): Carc.Cat.3 R40 Xn R20 R42/43 R48/20 Xi R36/37/38

Concentrations limites spécifiques

Xn	R42	0,1 - < 1 %
Xn	R40, R42/43	1 - < 5 %
Xn	R36/37/38, R40, R42/43	5 - < 10 %
Xn	R36/37/38, R40, R42/43, R48/20	10 - < 25 %
Xn	R20, R36/37/38, R40, R42/43, R48/20	≥ 25 %

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures souillés et éblaboussés, les décontaminer et les éliminer.

En cas d'inhalation: Amener la personne à l'air frais, la garder au calme, faire en sorte qu'elle ne prenne pas froid; en cas de difficultés respiratoires, apporter une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, se laver abondamment à l'eau chaude et au savon ou utiliser de préférence un produit de lavage à base de polyéthylène glycol. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
DESMODUR 44 V 20 L



Version 2.2

Date de révision 01.12.2010

Date d'impression 14.11.2011

En cas de contact avec les yeux: Rincer les yeux autant que possible à l'eau tiède en laissant les paupières ouvertes pendant un laps de temps assez long (au moins 10 minutes). Consulter un oculiste par la suite.

En cas d'ingestion: NE PAS faire vomir; apporter une assistance médicale.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Avis aux médecins: Ce produit irrite les voies respiratoires et peut entraîner une sensibilisation de la peau et des voies respiratoires. Les symptômes d'irritation aiguë ou de rétrécissement pulmonaire sont traités en premier lieu. Un suivi médical prolongé peut s'avérer nécessaire selon l'étendue de l'exposition et des troubles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, poudre d'extinction, en cas d'incendie important, on peut aussi utiliser un jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, il y a formation de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, d'oxydes d'azote, de vapeurs d'isocyanate et de traces d'acide cyanhydrique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie dans les environs, élévation de pression dans les emballages fermés, d'où risque d'éclatement des récipients. Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par le feu et, si possible, les retirer de la zone dangereuse.

Conseils aux pompiers:

En cas de lutte contre l'incendie, port obligatoire d'un appareil respiratoire autonome et d'une combinaison de protection hermétique aux produits chimiques.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans le sol, dans les eaux de surface ou la nappe phréatique.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Revêtir un équipement de protection (voir alinéa 8). Veiller à une aération/ventilation suffisante. Eloigner les personnes non concernées.

Mesures liées à l'environnement: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Enlever par un moyen mécanique;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
DESMODUR 44 V 20 L



Version 2.2

Date de révision 01.12.2010

Date d'impression 14.11.2011

recouvrir les résidus à l'aide d'un matériau humide et absorbant (ex: sciure, liant chimique à base de silicate de calcium hydraté, sable). Après une heure environ, mettre dans des fûts appropriés; ne pas fermer (dégagement de CO₂!), se contenter de couvrir. Maintenir l'humidité, puis laisser à l'air libre dans un lieu surveillé, pendant plusieurs jours.

Référence à d'autres sections: Pour l'évacuation voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Aux postes de travail ou près des parties d'installations où des aérosols et/ou des vapeurs d'isocyanate peuvent se dégager (par ex. lors de la décompression, du dégazage des moules, du nettoyage des têtes de mélange à l'air comprimé), un système d'aspiration d'air approprié doit veiller à ce que les valeurs limites fixées par les services d'hygiène du travail ne soient pas dépassées. Le flux d'air extrait ne doit pas être au contact du personnel. L'efficacité des dispositifs doit être contrôlée à intervalles réguliers. Les seuils de concentration dans l'air indiqués au chapitre 8 doivent être surveillés.

Il convient de respecter les mesures de protection personnelles figurant au chapitre 8. Éviter absolument tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation de vapeurs.

Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Décontaminer, détruire et éliminer tout vêtement de protection souillé (voir chapitre 13).

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Pour d'autres conditions de stockage à respecter pour des raisons d'assurance-qualité, veuillez consulter notre Fiche technique.

Température de stockage en raison de la protection des personnes: maxi. 50 °C.

classe de stockage VCI (VCI = fédération allemande des industries chimiques): 10

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Substance	No.-CAS	Base	Type	Valeur	Valeur Limite Plafond	Remarques
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	INRS (FR)	VME	0,01 ppm 0,1 mg/m ³		Limite indicative (VL)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
DESMODUR 44 V 20 L



Version 2.2

Date de révision 01.12.2010

Date d'impression 14.11.2011

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	103-71-9	TRGS 900	Expositions spitze	0,02 ppm 0,2 mg/m3		Limite indicative (VL)
--------------------------------------	----------	----------	--------------------	-----------------------	--	------------------------

Le produit peut contenir des traces d'isocyanate de phényle.

Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

Port d'un masque respiratoire obligatoire dans des locaux insuffisamment ventilés ou en cas d'application par pulvérisation. Masque à apport d'air frais ou, pour des travaux de courte durée, masque à filtres combinés A2-P2.

Protection des mains:

Matériaux appropriés pour les gants de protection; EN 374-3:
Polychloroprène - CR: épaisseur $\geq 0,5\text{mm}$; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.
Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur $\geq 0,35\text{mm}$; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.
Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur $\geq 0,5\text{mm}$; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.
Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur $\geq 0,4\text{mm}$; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.
Recommandation: éliminer les gants contaminés.

Protection des yeux:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.
Mesures de protection à prendre pour la manipulation d'articles moulés en PUR fraîchement fabriqués: cf. chapitre 16

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	liquid	
Couleur:	brun	
Odeur:	de terre, de moisi	
Seuil olfactif:	non déterminé	
pH:	non applicable	
Point d'écoulement:	$< 0\text{ }^{\circ}\text{C}$	ISO 3016
Point/intervalle d'ébullition:	$> 300\text{ }^{\circ}\text{C}$ à 1.013 hPa	DIN 53171
Point d'éclair:	$> 200\text{ }^{\circ}\text{C}$	
Taux d'évaporation:	non déterminé	
inflammabilité (solide, gaz):	non applicable	
Indice de combustion:	non applicable	
Pression de vapeur:	1 hPa à $20\text{ }^{\circ}\text{C}$	EG A4
	12 hPa à $50\text{ }^{\circ}\text{C}$	EG A4
	17 hPa à $55\text{ }^{\circ}\text{C}$	EG A4

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
DESMODUR 44 V 20 L



Version 2.2

Date de révision 01.12.2010

Date d'impression 14.11.2011

Diisocyanate de diphenylmethane (MDI)	<0,00001hPa	
Densité de vapeur:	non déterminé	
Densité:	1,23 g/cm ³ à 20 °C	DIN 51757
Miscibilité à l'eau:	non miscible à 15 °C	
Tension superficielle:	non déterminé	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	non déterminé	
Température d'autoinflammabilité:	non applicable	
Température d'inflammation:	> 500 °C	DIN 51794
Température de décomposition:	non déterminé	
Viscosité, dynamique:	>= 200 mPa.s à 20 °C	DIN 53019
propriétés explosives:	non déterminé	
Classe d'explosibilité de poussière:	non applicable	
propriétés comburantes:	non determine	
Autres informations:	Les valeurs indiquées ne correspondent pas dans tous les cas à la spécification du produit. Les données de spécification figurent dans la notice technique.	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique: A partir de 200 °C env., polymérisation et dégagement de CO₂.

Possibilité de réactions dangereuses: Réaction exothermique avec les amines et les alcools;
en présence d'eau, dégagement de CO₂ entraînant une augmentation de pression dans les
fûts fermés, d'où risque d'éclatement des fûts.

Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux à
condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë, par voie orale:

diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues
DL50 rat: > 2.000 mg/kg
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Toxicité aiguë, par inhalation:

diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues
CL50 rat: 490 mg/m³, 4 h
Substance d'essai: en aérosol
Concentration de vapeur saturante du 4,4-MDI à 25 °C: 0,09 mg/m³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
DESMODUR 44 V 20 L



Version 2.2

Date de révision 01.12.2010

Date d'impression 14.11.2011

Action irritante primaire sur la peau:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
lapin
Résultat: irritant
Méthode: OCDE Ligne directrice 404
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Action irritante primaire sur les muqueuses:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
lapin
Résultat: non irritant
Méthode: OCDE Ligne directrice 405
Etudes toxicologiques effectuées sur un produit comparable.

Sensibilisation:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
Etudes d'inhalation à long terme effectuées sur le diisocyanate de diphenylméthane tech.
(PMDI) (test à partir d'un aérosol inhalable de PMDI obtenu par voie mécanique). Diamètre
aérodynamique: 95 % inférieur à 5 µm
Concentrations: 0,2 ; 1,0 et 6,0 mg/m³ - Groupes d'animaux: 120 rats pour chaque essai (60
femelles, 60 mâles)

Résultats après examens cliniques et histopathologiques des animaux : 0,2 mg d'aérosols/m³:
aucune irritation des voies respiratoires ou des poumons "No effect level" (NOEL).
1,0 mg d'aérosols/m³: légère irritation et inflammation au niveau du nez, des voies respiratoires
et des poumons ; pas de tumeur au niveau des poumons.
6,0 mg d'aérosols/m³: irritation importante et forte inflammation chronique au niveau du nez, des
voies respiratoires et des poumons. Accumulation d'une matière jaune dans les poumons.
8 tumeurs bénignes des poumons (augmentation significative statistiquement) et 1 tumeur
maligne (statistiquement non significative) ont été observées.
On considère que l'augmentation des tumeurs pulmonaires, dans le seul groupe exposé à la
concentration la plus forte, est en rapport étroit avec l'irritation chronique et les altérations des
organes respiratoires ainsi qu'avec l'accumulation de matière jaune dans les poumons des
animaux.

Information(s) supplémentaire(s) :

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
Propriétés/effets particuliers: En cas de surexposition: risque d'irritation des yeux, du nez, de
la gorge et des voies respiratoires, plus ou moins prononcé selon la concentration. Risque de
maux ultérieurs et risque de développement d'une hypersensibilité (maux respiratoires,
toux, asthme). Chez les personnes hypersensibles, risque de réaction à de très faibles
concentrations d'isocyanate, même inférieures aux valeurs limites d'exposition. En cas de
contact prolongé avec la peau, risque d'irritation et d'effet tannant.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Empêcher le produit d'atteindre les eaux de surface et les eaux résiduelles; ne pas verser à
même le sol.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
DESMODUR 44 V 20 L



Version 2.2

Date de révision 01.12.2010

Date d'impression 14.11.2011

Toxicity

Toxicité aiguë pour les poissons:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
CL0 > 1.000 mg/l
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Toxicité aiguë sur les daphnies:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
CE50 > 1.000 mg/l
Espèce: Daphnia magna
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité aiguë sur les bactéries:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
CE50 > 100 mg/l
Test effectué sur: boue activée Durée de l'essai: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
Biodégradation: 0 %, 28 jr, c'est-à-dire non biodégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 302 C

Informations supplémentaires sur l'écotoxicologie:

Le produit réagit avec l'eau à l'interface avec dégagement d'anhydride carbonique en donnant naissance à un produit de réaction insoluble, à haut point de fusion (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par la présence de substances tensioactives de surface (savons liquides) ou de solvants solubles dans l'eau. Selon l'expérience acquise à ce jour, la polyurée est inerte et non dégradable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

L'élimination doit se faire en respectant tous les décrets, tous les statuts et toutes les lois en vigueur aux niveaux local, national et international.

Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).

Méthodes de traitement des déchets

Les emballages doivent être entièrement vidés immédiatement après le dernier prélèvement de produit (absence d'égouttement et d'écoulement, nettoyage à la spatule). Après neutralisation des résidus de produit collés sur les parois, les étiquetages sur le produit et les risques doivent être éliminés. Ces emballages peuvent être retournés pour élimination, selon leurs spécificités, aux centres de reprise de l'industrie chimique prévus à cet effet. Le recyclage doit respecter la législation nationale et les réglementations concernant la protection de l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
DESMODUR 44 V 20 L



Version 2.2

Date de révision 01.12.2010

Date d'impression 14.11.2011

Aucune disposition sur les eaux usées.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID Marchandise non dangereuse

ADN Marchandise non dangereuse

ADNR (navire-citerne uniquement) Marchandise non dangereuse

IATA Marchandise non dangereuse

IMDG Marchandise non dangereuse

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non dangereux pour le transport
Irrite la peau et les yeux. Sensible au gel à partir de 0 °C.
Craint la chaleur à partir de +50 °C. Craint l'humidité.
Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Toutes les prescriptions nationales concernant la manipulation des isocyanates doivent être respectées.

Articles L 461-1 à L 461-7 du Code de la Sécurité Sociale: déclaration obligatoire d'emploi à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'Inspection du Travail: 62
Arrêté du 11 juillet 1977, fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale: non concerné
Code de l'environnement: N° de la nomenclature des Installations Classées susceptible(s) d'être pris en compte: 1158

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
DESMODUR 44 V 20 L



Version 2.2

Date de révision 01.12.2010

Date d'impression 14.11.2011

16. AUTRES DONNÉES

Texte intégral des avertissements de dangers (H) mentionnés aux chapitres 2 et 3 de la classification CLP (1272/2008/CE).

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Texte intégral des phrases R mentionnées aux chapitres 2 et 3 de la classification UE (67/548/CEE,1999/45/CE).

R20	Nocif par inhalation.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Pour l'expédition dans le périmètre des Etats-Unis: Valable conformément à l'Article 172.101,Appendix A, DOT (Department of Transportation): MDI Reportable Quantity (RQ):5000lbs (2270kg).

Directives ISOPA concernant la sécurité lors du chargement /déchargement, transport et stockage du TDI et MDI. Numéros de commandeISOPA : PSC-0031-GUIDL-F

Mesures de protection à prendre pour la manipulation d'articles moulés en PUR fraîchement fabriqués:

Les surfaces sans revêtement des articles moulés en polyuréthane fabriqués à partir de cette matière première peuvent encore présenter - suivant les paramètres de mise en oeuvre pendant la fabrication - des traces de certaines substances (par ex. produits de base ou dérivés, catalyseurs ou agents de démoulage) aux propriétés dangereuses. Tout contact cutané avec ces traces de substances doit absolument être évité. Lors du démoulage et de la manipulation des articles moulés fraîchement fabriqués, il faut donc obligatoirement porter au moins des gants de protection textiles avec un revêtement extérieur en caoutchouc nitrile, PVC ou PUR, de préférence au niveau de la paume et des doigts. Ces gants de protection doivent être changés tous les jours. Il est en outre recommandé de porter les vêtements de protection usuels pour la manipulation des articles moulés en PUR fraîchement fabriqués.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006
DESMODUR 44 V 20 L



Version 2.2

Date de révision 01.12.2010

Date d'impression 14.11.2011

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.
